



UR UFAP Lyon

Pas de gras pour les PA !

Le 23 Février 2023

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon prend acte des annonces du Ministre pour faire plaisir à ses amis et promettre la catégorie B pour les Surveillants et les gradés, tout en ouvrant la possibilité à la création de surveillants contractuels.

Nous attendons de voir ce que notre Ministre des détenus nous concocte et préparons d'ores et déjà quelques propositions.

Force est de constater que si l'annonce de cette réforme ne constitue surtout pas à ce jour, l'alpha et l'omega de l'avancée sociale espérée (surtout avec la disparition programmée des catégories dans la fonction publique à terme), il en ressort un sentiment d'abandon exacerbé pour toute la filière administrative très régulièrement maltraitée, sur-exploitée et méprisée par toute une chaîne hiérarchique.

Constatant que le bateau avance ou semble avancer pour les autres corps, on ne peut en effet que constater que celui des PA reste désespérément à quai avec un corps commun décidément bien handicapant pour tout espoir de réforme.

S'il est pourtant une filière centrale dans le fonctionnement de l'AP, c'est bien celle des PA.

On ne le rappellera jamais assez, sans PA :

- Pour les personnels : pas de paie, pas de suivi de carrière, de mobilité, d'accident de service, de remboursement de frais de déplacements, dentaires ou optiques, pas de protection fonctionnelle, etc...
- Pour le régalién : Pas de greffe, pas de régie.
- Pour les structures : pas de suivi administratif (GD notamment) ou de secrétariat, pas de service du droit, d'URSEP, de Formation, etc...

La filière PA accueille régulièrement des agents en reclassement administratif pour tous les autres corps (le passage en B des Surveillants va possiblement poser problème à ce titre...).

Les personnels appartenant à la Filière Administrative attendent de leur administration qu'elle les prenne enfin un peu en compte et leur accorde autre chose que des miettes à travers un plan de requalification de C en B (et paraît il de B en A) qui pour le moment sert surtout à exacerber les jalousies de par son manque criant d'envergure.

Déjà que la différence de paie entre un Adjoint administratif (C) et un Secrétaire administratif (B) paraît risible tant la différence est ridicule, mais de surcroît, la difficulté pour espérer un peu de promotion est pour sa part, très importante.

Et quand on constate, cerise sur le gâteau, les modes opératoires particulièrement opaques appliqués pour l'attribution du CIA et les montants dérisoires gracieusement distribués aux Adjoints, SA et Attachés, on ne peut que conclure que les PA sont considérés par cette administration comme une « sous filière ».

Il va bien falloir à un moment ou à un autre que nos dirigeants s'occupent de ceux qui ont entre leurs mains une grande technicité sur leurs domaines de compétences, technicité sur laquelle d'ailleurs, s'appuient régulièrement en particulier les DSP pour faire avancer leur service.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon constate que si les habitudes pénitentiaires ont tendance à montrer dans l'histoire que malheureusement, le dialogue social paisible n'apporte rien et qu'il faut sans cesse aller au combat pour obtenir quelque chose (cas des PS et des CPIP), il faudra peut être substituer aux palettes et aux pneus des surveillants, un mode opératoire tout aussi efficace s'il est massivement suivi par les PA :

Celui de simplement lever les mains des claviers pendant une
petite semaine et voir comment ça réagit...

Pour l' UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le Secrétaire Général

D.VERRIERE

La représentante de la filière Administrative

M.MEDJENAH